

L'an deux mil vingt, le jeudi 29 octobre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Isabelle BIDEZ, Maire.

Excusé : Abraham MOUSSALI (pouvoir à Eric MARTIN)

Secrétaire de séance : Dimitri TOUZAIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Intervention : Monsieur Jean-François Moncouyoux fait part de son regret concernant la procédure d'attribution du poste d'adjoint technique. Il aurait souhaité que le conseil municipal dans son ensemble choisisse l'agent.

Lors de la dernière réunion, la commission de recrutement avait été mandatée pour effectuer le recrutement et chaque conseiller, comme convenu, a été informé de la nomination.

Transfert à la ComCom de la Compétence « étude revitalisation des centres bourgs et ou dispositif identique » :

La communauté de communes a fait le constat que depuis de nombreuses années, des villages, des centres des bourgs et des petites villes se dévitalisent. Ce phénomène est constaté au niveau national. L'ampleur est significative dans les territoires ruraux et périurbains.

L'augmentation de la vacance des logements et des commerces entraîne des dégradations des espaces publics, du patrimoine et un recul des commerces et des services en zone périphérique. Il contribue ainsi à l'étalement urbain et à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Des démarches nationales, régionales et départementales se mettent en place pour contrecarrer ce mode de développement et faciliter la reconquête des centres-villes. Des outils et des méthodes existent pour identifier les facteurs qui participent à cette dévitalisation. Il convient de conduire une politique spécifique destinée à inverser la tendance.

Mettre en place une démarche constructive, concertée et mutualisée nécessite de transférer la compétence « étude pour la revitalisation des centres bourgs et/ou dispositif identique » au niveau de la Communauté de communes.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, le conseil municipal doit valider ou non ce transfert. A défaut de décision dans les trois mois suivant la notification, celle-ci est réputée favorable.

Madame le Maire précise que c'est uniquement la partie étude qui serait transférée. Pour Voussac, l'aménagement de bourg étant réalisé, il sera peut-être reversé une participation à la commune.

Conformément à la réglementation Madame le Maire propose de transférer cette compétence à la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal approuve.

Transfert à la ComCom de la compétence Contingent SDIS :

Chaque année, le Conseil d'administration du syndicat fixe, par délibération, la contribution des communes à son budget. Elle constitue une dépense obligatoire (L1424-35).

Par dérogation, cette contribution peut faire l'objet d'un transfert à la Communauté de communes. La décision a été prise lors du dernier conseil communautaire.

La CLECT se réunira pour calculer les nouvelles attributions de compensation des communes déduction faites des contingents 2020. Pour certaines communes, l'attributions de compensation ne couvre pas le contingent. Une attributions de compensation communale sera alors versée à la Comcom pour tenir compte de la charge réellement transférée.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, le conseil municipal doit valider ou non ce transfert. A défaut de décision dans les trois mois suivant la notification, celle-ci est réputée favorable.

Pour information, en 2020, le contingent de la commune au SDIS s'élève à 8 249 € et l'Attribution de Compensation représente 10 833 €.

Madame le Maire propose de transférer ce contingent à l'intercommunalité conformément à la réglementation et ce à compter de 2021.

Le Conseil approuve.

Devis ADEM pour nettoyage et rafraîchissement logement communal :

Madame le Maire informe le conseil que la mise aux normes des plots centraux des pièces du logement a été réalisée par un électricien pour un montant de 801,60 € TTC.

Elle présente ensuite les devis de l'ADEM. Un pour le nettoyage complet de l'appartement pour un montant de 288 € et un autre pour le changement de la tapisserie de la cuisine et de la salle à manger pour un montant de 544 € avec papier et peinture à fournir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les devis présentés et décide que plusieurs devis seront effectués pour la fourniture de la toile et de la peinture.

Devis matériels suite cambriolage atelier municipal :

Le devis de l'entreprise Bardin s'élève à 2 269 € TTC pour un taille haie, une débroussailleuse, un souffleur et une tronçonneuse.

Celui de l'entreprise Boudard est de 646€80 pour un lot de trois outils Bosch sans fils (1 meuleuse + 1 perceuse/visseuse + 1 chargeur de batterie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis des établissements Boudard et décide de demander un autre devis pour le matériel motoculture afin de comparer. Monsieur Martin est chargé de contacter l'entreprise Cloué à Domérat.

Acceptation chèque GROUPAMA :

Madame le Maire informe le conseil municipal que GROUPAMA a fait parvenir un chèque de 547€50 correspondant au remboursement du remplacement de la vitre de la portière du tracteur qui avait été endommagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le chèque et mandate Madame le Maire pour effectuer le titre pour encaissement.

Remboursement éventuel de frais kilométriques pour les agents :

Suite à l'embauche du nouvel adjoint technique, Madame le Maire propose aux conseillers de lui demander d'utiliser sa voiture personnel afin d'effectuer en cas de besoin des missions pour la mairie et d'effectuer le remboursement des frais kilométriques.

Le conseil municipal émet un avis favorable. Étude sera effectuée pour l'achat d'un véhicule par la commune.

Subvention DETR pour camping :

La toiture au camping est en mauvais état, il a été constaté des infiltrations d'eau. Madame le Maire présente un premier devis de l'entreprise CMPBTP d'un montant hors taxe de 8 605,57 €.

Il est décidé de demander d'autres devis et avis notamment aux entreprises GRANNONIO de Montvicq, LAURENT de Chantelle et PAGNON de Chezelle.

Madame le Maire précise que la subvention DETR ne pourra pas être demandée puisque les dossiers doivent être déposés pour le 1^{er} novembre 2020. Il faudra envisager un autre financement, peut-être avec le Département.

Information colis CCAS :

Étant donné la crise sanitaire, il a été décidé de ne pas faire de repas pour les plus de 70 ans. Les membres du CCAS ont décidé de proposer au choix deux colis, un de trois bouteilles et un autre gourmand composé de différentes denrées. La livraison sera effectuée le 12 décembre et pour ceux qui ne seront pas présents le colis sera à disposition à compter du 14 décembre.

Le conseil municipal approuve la proposition de mettre à disposition des administrés des attestations de déplacement dans une boîte aux lettres située sur le côté de la mairie.

Information sera donnée aux infirmiers pour qu'ils puissent faire passer le message comme quoi la mairie reste à disposition en cas de besoin.

La préfecture a demandé d'établir une liste des personnes seules ou isolées. Visite sera effectuée auprès de celles-ci pour proposer l'aide de la commune.

Recrutement agent recenseur :

Le recensement de la population aura lieu à compter du 1^{er} janvier 2021. Plusieurs personnes ont été contactées pour effectuer ce recensement. Madame Chantal Magnetto, qui effectue les remplacements de l'agence postale, a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et décide que le remboursement des frais kilométriques sera effectué.

Questions diverses :

- Site internet : tous les conseillers ont été destinataires de la proposition de page d'accueil. Les avis sont plutôt favorables mais il faut que les mises en forme soient décidées en amont. Commande définitive sera lancée.

- Estimation du bar restaurant de Jean Régis : Elle s'élève à 35 000 €. Réflexion doit être faite dans le bourg avec le bâtiment de l'ancienne Poste qui appartient déjà à la commune.

- Il est proposé de mettre en avant sur le compte Facebook de la commune, les actions et initiatives faites en ce qui concerne l'écologie (recyclage par exemple).

- Madame Gorisse informe qu'elle a un bureau avec siège à donner. Elle propose également à la commune une table de ping-pong d'extérieure. Celle-ci pourrait être intégrée dans le futur aire de jeux ou installée vers le château. Renseignement sera pris au niveau de l'assurance et des normes à appliquer.

- Pot de départ de Christian Chollet : Conformément à sa demande, cela sera effectué en petit comité. Malheureusement, il faut repousser en décembre vu le contexte sanitaire.

- Madame le Maire rappelle l'intervention pour régulation des pigeons. Celle-ci a été faite gratuitement mais les louvetiers étant réunis en association, elle propose qu'une subvention soit versée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50€ qui sera prélevée sur la ligne divers de l'article 6574.

- Madame le Maire fait part de l'entretien annuel effectué avec Valérie Guillaneux. Il semble que le temps de travail ne soit pas assez important. Il lui a été demandé de compter ses heures sur une période de 15 jours. En fonction, des heures complémentaires seront probablement versées.

- Madame le Maire fait part d'une demande de la trésorière de Montmarault parvenue cette semaine pour une décision modificative budgétaire pour l'assainissement :

Section d'investissement :

Article 2315 opération non individualisée	- 1 513 €
Article 2315 opération 100 «Travaux divers »	+ 1 513 €

Section de fonctionnement :

Article 61523 « Réseaux »	- 3 717 €
Article 66112 « ICNE de l'exercice N »	267 €
Article 66112 « Intérêts-Rattachement des ICNE »	3 450 €

- SDE : Rendez-vous a été effectué avec Monsieur Bougerol pour les travaux d'enfouissement des lignes électriques sur poste Croix Rue et Les Brosses. Il est proposé à la commune de profiter de ces travaux pour faire enfouir les lignes téléphones. L'estimation de participation de la commune est de 30 000 € pour le poste Croix Rue et de 35 000 € pour poste Les Brosses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaiterait des précisions. Pourquoi ces travaux seraient à la charge de la commune. D'autre part, le réseau téléphone est en partie enfoui au niveau de la Croix Rue.

- Bulletin : Un devis a été demandé à Typocentre de Montluçon pour l'impression du bulletin. Celui-ci s'élève à 1 756,20 € TTC pour 250 exemplaires soit 7€02 par bulletin. Le coût par bulletin s'est élevé pour 2019 à 5€28 mais ne comprends pas le temps passé à la copie et à la reluire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'impression du bulletin à un imprimeur.

- Monsieur Jean-François Moncouyoux, délégué du SICTOM, procède à la distribution du bilan du syndicat et informe les conseillers de la nouvelle composition du bureau avec Monsieur André Bidaud, Président.

Isabelle BIDE	
Delphine MAZEROLLE	
Dimitri TOUZAIN	
Stéphane GORBINET	
Eric MARTIN	
Maxime VALERY	
Brigitte DUCHATELET	
Valérie GORISSE	
Jean-François MONCOUYOUX	
Virginie PETIT	